

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 17 DECEMBRE 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-06-09- FINANCES (7.10) – TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

DATE DE CONVOCATION : 10 DECEMBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 21 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au Gymnase Robinot à ECROUVES sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LOUIS Jean-Paul (ayant la suppléance de LELIEVRE Jean-Luc), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.06.13), Pascal VAILLANT (ayant la suppléance de VARIS Pierre de la 2020.06.01 à la 2020.06.12), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de MAURY Christophe), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (à compter de la 2020.06.04), RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de LALEVEE Lucette à compter de la 2020.06.13), CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.06.19 et ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (présente jusqu'à la 2020.06.12), BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	LELIEVRE Jean-Luc, SEGALT Jean-François, MAURY Christophe, ROSSO Michel, MANSION François, DURANTAY Corinne, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS, Fabrice, BOCANEGRA Jorge, LALEVEE Lucette (départ à compter de la 2020.06.13)
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 3 avis de procuration. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 4 avis de procuration. De la 2020.06.19 à la fin : 5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 6 avis de suppléance. De la 2020.06.13 à la fin : 5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	RIVET Lionel
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 64 Présents. De la 2020.06.04 à la 2020.06.12 : 65 Présents. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 64 Présents. De la 2020.06.19 à la fin : 65 Présents
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 67 Votants. De la 2020.06.04 à la 2020.06.18 : 68 Votants. De la 2020.06.19 à la fin : 70 Votants

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2020

Application agréée E-legalite.com

Les crises sanitaire et économique actuelles nécessitent de déployer une politique tarifaire attractive vis-à-vis d'un public qui, de manière générale, hésite à retrouver une activité physique régulière. Celle-ci vise à assouplir les formules d'abonnement et à pratiquer des tarifs plus solidaires.

Parallèlement, l'émergence de centres aquatiques récents à proximité d'Ovive pousse à redéfinir une politique tarifaire pour les habitants extracommunautaires

Par ailleurs, le déploiement des ventes et réservation par internet permet à Ovive d'offrir un service plus flexible qui rend accessible les activités, telles l'aquagym et l'aquabike, au plus grand nombre.

Enfin, la crise sanitaire a mis en évidence que la grille tarifaire actuelle était complexe. Elle ne favorise pas la vente à distance et génère des process de remboursements administrativement lourds à gérer.

L'objectif est de favoriser la fréquentation du plus grand nombre, de pouvoir capter de nouveaux publics et de les fidéliser. Pour cela des grands axes de modifications sont proposés :

- Maintien des « tarifs extérieurs » au territoire communautaire uniquement pour l'école de Natation
- Mise en place de la gratuité pour les handicapés et d'un tarif réduit élargi au RSA, ASS et demandeurs d'emploi.
- Allongement des dates de validité des cartes d'entrées public en contrepartie d'une légère augmentation.
- Mise en place des cartes d'activités (en remplacement des abonnements) et développement des ventes à distance.
- Simplification des tarifs de l'Ecole de Natation et des modalités de remboursement.

TARIFS UNITAIRES

<u>Intitulés</u>	Tarifs
Adulte	3,90 €
Tarif réduit* : - Enfant jusqu'à 17 ans inclus hors vacances scolaires - Etudiants 18-25 ans - Bénéficiaires d'allocation chômage, de l'ASS ou du RSA - Accompagnant une personne handicapée (limité à un accompagnant)	3 €
Enfant accompagné de moins de 4 ans	Gratuit
Personne handicapée*	Gratuit
Enfants jusqu'à 17 ans inclus en vacances scolaires*	1,50 €
Retour des bons vacances enfants jusqu'à 17 ans inclus en vacances scolaire et dans la cadre de l'établissement d'une convention*	1,50 €
CLSH -ASH en groupe* : - Enfant jusqu'à 17 ans - Accompagnants adultes (limités à 1 pour 5 enfants)	1,50 € Gratuit
Soirée à Thème avec organisation d'animations et activités Entrées réservées aux personnes âgées de plus de 16 ans, justificatif demandé à l'accueil.	6,20 €

**Uniquement sur présentation d'un justificatif et/ou d'une pièce identité, à l'accueil, validité le jour de l'achat (à défaut le tarif maximal sera appliqué)*

CARTES D'ABONNEMENT

<u>Intitulés</u>	<u>Tarifs</u>
CARTE DE 10 ENTREES : Carte créditée de 10 entrées Carte nominative mais permettant l'accès à toutes autres personnes Nombre d'entrées simultanées limitées par le seuil du crédit Validité : 2 ans à compter de la première utilisation Report du solde si rechargement avant la date d'échéance	30,00 €
CARTE AU TEMPS PASSE DE 20H Carte créditée de 20 heures Validité : 2 ans à compter de la première utilisation Report du solde si rechargement avant la date d'échéance Carte nominative. Utilisation par un seul utilisateur en même temps 15 minutes de déshabillage ne sont pas décomptées à chaque entrée	50,00 €

COURS COLLECTIFS

CARTES ACTIVITES ENCADREES : Permet de participer sur réservation, à tous les cours collectifs proposés par le centre aquatique, Réservation en ligne et/ou à l'accueil Cartes valables 2 ans à partir de la date d'achat. Report du solde si rechargement avant la date d'échéance Cours annulable sans frais jusqu'à 24h avant le début de la séance (sinon carte débitée de la place réservée) La carte est nominative et présentée le jour de la séance. Elle peut être prêtée mais la réservation se fait par le titulaire de la carte à l'aide de ses identifiants. Nombre de places réservables au maximum par séance en simultanée : 4 Tarif incluant l'accès libre aux bassins avant ou après la séance.	
<u>Intitulé</u>	<u>Tarifs</u>
40 activités	280 €
20 activités	155 €
10 activités	85 €
4 activités	35 €
Cours à l'unité	10 €

ECOLE DE NATATION (forfait annuel)

<u>ECOLE DE NATATION</u>	<u>Personne domiciliée sur le territoire de la CC2T **</u>	<u>Personne extérieure à la CC2T</u>
- Quotient familial inférieur à 700	76,00 €	150 €
- Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus)	101,00 €	
- Quotient familial supérieur à 1 400	129,00 €	
Forfait pour une saison scolaire (septembre à juin). Sous réserve d'une place disponible dans un créneau du « niveau » de l'enfant, déterminé par l'équipe de MNS d'Ovive. Possibilité d'intégration en cours d'année au prorata des tarifs ci-dessus sur 10 mois. Tout mois commencé est dû dans son intégralité. Essai possible, jusqu'à la fin du mois en cours, pour les nouveaux adhérents uniquement. Le règlement d'un mois dès la première séance est, dans ce cas, obligatoire.		

**** :** sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ; à défaut de présentation, le tarif maximal est appliqué.



LOCATIONS

Location d'un couloir de 25 mètres ou d'un équivalent de 60 m² dans le bassin d'apprentissage ou le bassin ludique, pour un groupe et pour une durée de 40 minutes à une heure.
 Au-delà d'une heure, pour une même séance, tarif modulable par demi-heure au prorata du tarif horaire.
 L'effectif présent devra respecter la réglementation en vigueur et ne pourra jamais dépasser 16 personnes par couloir. Achat soumis à la signature d'une convention.

<u>Intitulés</u>	Tarifs
1 couloir avec la surveillance assurée par la CC2T, pendant les heures d'ouverture au public du bassin	33 €
1 couloir sans surveillance assurée par la CC2T	16,30 €
1 couloir pour l'armée, SDIS, Gendarmerie, Police, Prison	16,30 €
1 couloir pour les Collèges	20 €
1 couloir pour les Lycées	16 €
Location d'un couloir + enseignement assuré par la CC2T	75 €
<u>Autres Locations</u>	
Tarif de la salle de réunion si achat d'entrées public (2h maximum)	15,20 €
Tarif horaire de la salle de cours pour les groupes et associations si location de couloir	5 €
Location de 30 minutes d'aquabike, sans encadrement	6 €

STAGES VACANCES

<u>Intitulés</u>	Tarif par séance
Séance de 40 minutes durant les vacances dans le cadre de stage de 5 séances	10 €

PLONGEE

<u>FOSSÉ DE PLONGEE***</u>		
Créneau de 50 minutes destiné à l'enseignement ou à l'entraînement, pour 15 plongeurs au maximum, encadrés par leurs moniteurs. Le directeur de plongé est à la charge du locataire (fosses de 6 et/ou 12 m). La prestation peut comprendre le prêt de la salle de réunion si disponible. Les Systèmes de Stabilisation Gonflables, les détendeurs, les bouteilles de plongée et le matériel d'oxygénothérapie sont fournis.		
1 séance	162,00 €/séance	Soit 162€ / séance
Lot de 6 séances	810,00 €	Soit 135€ / séance
Lot de 10 séances	1085,00 €	Soit 108,50€ / séance
Lot de 100 séances	9 725,00 €	Soit 97,25 € / séance
Lot de 150 séances	13 780,00 €	Soit 91,87€ / séance
Lot de 200 séances	17 730,00 €	Soit 88,65€ / séance
APNEE Créneau de 50 minutes destinés à l'enseignement de la plongée en apnée, pour 15 plongeurs au maximum. Le directeur de plongée est à la charge du locataire (fosses de 6 et/ou 12 m). La prestation peut comprendre le prêt de la salle de cours et le matériel d'oxygénothérapie.		
1 séance APNEE	130,00 €/séance	Soit 130€ / séance
Lot de 6 séances APNEE	650,00 €	Soit 108,33€ / séance

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2020

Application agréée E.legalite.com

Lot de 10 séances APNEE	868,00 €	Soit 86€ / séance
-------------------------	----------	-------------------

***acquisition en une seule fois avec un règlement financier unique, pour une validité de deux années.

DIVERS	Montant
Carte RFID	2,00 €
Carte RFID (facturé aux associations et groupe en cas de perte)	1,00 €
Bracelet RFID	5,00 €
Clé de Cabine en cas de perte ou de vol	10,00 €
Bonnet à l'effigie d'Ovive	3,50 €
Bonnet simple	2,00 €
Stylo	0,50 €
Portes cartes	1 €
Jeton de casier	0,50 €
Carnet de natation en cas de perte (pour les enfants inscrits à l'école de natation)	2,50 €

COMITES D'ENTREPRISES & CARTES CADEAUX

Pour les Comités d'Entreprises offre promotionnelle sur les cartes d'abonnement ou d'activités encadrées : 21 cartes similaires pour 20 achetées	
Cartes cadeaux	Montant libre

REPORTS & REMBOURSEMENTS

FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT	
Intitulé	Report ou tarif unitaire
Cartes d'abonnements : 10 entrées et 20h	Prolongation
Cartes d'activités, cours collectifs	Prolongation
Cours et tarifs unitaires	Prolongation
ANNULATION DE SEANCES	
École de natation	Remboursement par séance annulée au-delà de la 3 ^{ème} séance annulée dans l'année scolaire,
-	
- Quotient familial inférieur à 700	2,20 €
- Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus)	2,90 €
- Quotient familial supérieur à 1 400	3,80 €
- Extérieur CC2T	4,30 €
Activités encadrées, cours collectifs	Re crédit de la carte

PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL	
indiquant la contre-indication de la pratique sportive ou de l'activité pour une durée supérieure à 2 mois (ou prolongation de certificats pour une durée supérieure à deux mois au total)	
Intitulé	Report ou tarif unitaire
Cartes d'abonnements : 10 entrées et 20h	Prolongation
Cartes cours collectifs	Prolongation



Cours et tarifs unitaires	Prolongation
École de natation	Par séance manquée
Remboursement de l'intégralité des séances manquées	
- Quotient familial inférieur à 700	2,20 €
- Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus)	2,90 €
- Quotient familial supérieur à 1 400	3,80 €
- Extérieur CC2T	4,30 €

AUTRES MOTIFS	
Sur présentation d'un certificat médical d'incapacité définitive à la pratique, d'un justificatif de déménagement ou de mutation à plus de 30 km ou de décès	
<u>Intitulé</u>	Report ou tarif unitaire
Cartes d'abonnements : 10 entrées et 20h	2.5 €/entrée ou heure restante
Cartes cours collectifs	7 € /activités restantes

*Tarifs unitaires, cartes d'abonnement, cours collectifs et cartes cadeaux, valables 2 ans sauf si mention d'une **

Modes de paiements acceptés à l'accueil : Espèces, Chèques, Cartes bancaires, Coupons sport ANCV, Chèques vacances ANCV, Pass'Loisirs, Cartes cadeaux

Vu l'avis du groupe de travail « Ovide » qui s'est réuni le 19 novembre 2020,
Vu l'avis de la commission services publics qui s'est réunie le 26 novembre 2020,
Vu l'avis du bureau qui s'est réuni le 3 décembre 2020,

Après cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider la nouvelle grille tarifaire détaillée ci-dessus
- de fixer son application au 1^{er} janvier 2021
- de maintenir les anciens tarifs pour les collèges et lycées jusqu'à l'expiration des conventions signées avant le 1^{er} janvier 2021, pour l'année scolaire 2020-2021 uniquement.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

